



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Ralph Alexander Schmid

2013-GC-27 [2029.13]

Soutien de la médecine de premier recours dans les régions rurales du canton de Fribourg

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 24 juin 2013, le député Ralph Alexander Schmid souligne que parallèlement aux discussions sur la concentration des soins aigus sur un seul site hospitalier, il importe de maintenir une couverture en médecine de premier recours dans les régions périphériques du canton. Face à l'augmentation de la moyenne d'âge des médecins généralistes installés et à la pénurie qui menace, l'auteur invite le Conseil d'Etat à étudier les mesures qui pourraient favoriser leur installation et faciliter leur tâche dans les régions rurales.

II. Proposition du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage l'analyse du député Ralph Alexander Schmid sur la situation et l'évolution de la médecine de premier recours dans le canton, et il est donc favorable à ce postulat. Le Conseil d'Etat décide d'accepter le postulat. En application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), il souhaite lui donner une suite directe. Ainsi, il vous propose de prendre acte du rapport 2014-DSAS-32 (ci-joint), qui donne également suite aux postulats 2071.10 Moritz Boschung-Vonlanthen / Katharina Thalmann-Bolz et 2087.11 Nicole Lehner-Gigon / Bernadette Hänni-Fischer concernant également la couverture médicale de premier recours.

2 septembre 2014

Annexe

Rapport 2014-DSAS-32 du 2 septembre 2014